



Information mensuelle des élus AVENIR au
CSE SSG – Octobre 2020

Rapport sur la sécurité et sur les Conditions de Travail

...

Le CSE reste sur sa faim

Les membres du CSE subissent une entrave aux mandats sur la Sécurité et sur les Conditions de Travail ...

La Loi a fusionné les Instances Représentatives du Personnel (Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail, Comité d'Entreprise) en un seul Comité Social et Economique, seule Instance élue par les salariés SOPRA STERIA qui rassemblent toutes les missions et les prérogatives des anciennes instances sur toute la France. Des Représentants de Proximité sont désignés par le CSE ainsi qu'une Commission Nationale de Sécurité Santé Conditions de Travail pour aider.

Contre toute règle la direction a substitué les représentants de proximité, Qui n'ont pas été élus, qui n'ont pas les moyens ou la formation du CSE, aux membres du CSE. Idem avec la CSSCT.

Ainsi, pour la direction les membres du CSE doivent se limiter aux réunions mensuelles avec la direction et oublier leurs prérogatives légales. Inadmissible et illégal ! AVENIR a alerté la direction depuis janvier 2020 et agit sur le sujet après plusieurs réclamations infructueuses !

Lors de la dernière réunion du CSE, les membres AVENIR élus au CSE SOPRA STERIA GROUP ont pointé du doigt ;

- l'absence d'information et de suivi des situations de BURN OUT (Risques psychosociaux, Surinvestissement avec conséquences sur la santé, Pressions destructrices ...)

- l'absence de prévention et de suivi des risques liés aux trajets professionnels y compris le trajet A\R Domicile – Travail

Ceci a irrité les Pro-direction ... et nos représentants sont accusés depuis de « maîtriser les esprits », « mystificateurs » ... Etonnant ? Non, ça ne l'est pas !

Contactez nous pour vos droits

info@avenir-soprasteria.com

06.06.40.48.82

